

Commune de PRADINES



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 septembre 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Charles BRUN, Maire.**

Etaient présents : AUPERT Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, SCHIMITZ Jean-Marc, RIVIERE Mickaël, BOULLIER Magali, PIVOT Laurent.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine, GASDON Maxime, DENIS Sylvie, MONDIERE Hubert

Etaient absents ayant donné bon pour pouvoir : Véronique FESSY (pouvoir à Danielle LACOUR)

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH

Date de convocation : 18 septembre 2025.

A L' ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal.
- ✓ Intervention de Marine GUILLOT (COPLER) et Monsieur Pascal BERT, Maire de Vendranges, pour les éventuels projets de la commune en matière de transition écologique.

Délibérations :

- Délibération pour la participation de la commune au Comité des Fêtes pour le tirage du feu d'artifice.
- Redevance d'occupation du domaine public 2025 pour le Gaz auprès de GRDF.
- Délibération pour bénéficier des avantages liés à la zone F.R.R.

Sujets à discuter :

- Travaux dans l'appartement communal.
- Point sur l'éclairage du terrain de football.
- Point sur l'aménagement de la Place de Lavally.
- Aménagement de la bibliothèque.

Questions diverses.

- ✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Conseil Municipal** : il est approuvé à l'unanimité.
- ✓ **Intervention de Marine GUILLOT (COPLER) et Monsieur Pascal BERT, Maire de Vendranges, pour les éventuels projets de la commune en matière de transition écologique.**

Pradines est une commune de 930 habitants rattachée au canton de Charlieu et faisant partie de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (Copler). La commune se distingue par un patrimoine notable, avec son abbaye qui abrite 40 moniales, et une vie associative dynamique comptant entre 12 et 15 associations très actives. Sur le plan économique, Pradines bénéficie d'un secteur agricole dynamique avec une dizaine de fermes, dont deux nouvelles installations de jeunes agriculteurs cette année. Le secteur industriel est représenté par une usine d'injection plastique, récemment reprise par des jeunes, qui emploie une quinzaine de salariés. La commune a réussi à maintenir ses commerces de proximité (boulangerie, bar, cabinet infirmier). Le tourisme est également présent grâce à une activité d'accueil en cabanes développée par un habitant. L'école accueille environ 100 enfants, un centre de loisirs qui a une forte fréquentation et une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) créée durant le mandat actuel. Enfin, le club de foot, avec ses 200 licenciés, est l'un des plus importants de la COPLER.

Marine GUILLOT présente les dispositifs présents au niveau de la COPLER en matière de transition écologie et d'énergie :

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une démarche d'aménagement du territoire visant à revitaliser les centres-bourgs, notamment par la réhabilitation des logements vacants face à la raréfaction des terrains constructibles.

Dans ce cadre, la commune a délibéré sur ses Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR). Elle a identifié toutes les toitures comme zones potentielles pour le photovoltaïque, priorisant ainsi le solaire sur bâti plutôt qu'au sol. Cette démarche a cependant causé un blocage technique de l'outil informatique, une solution est en cours de recherche. Un potentiel pour un réseau de chaleur en centre-bourg a également été identifié.

- les aides à la Rénovation Énergétique avec :

- Au niveau national : MaPrimeRénov' : cette aide a été suspendue suite à des fraudes et sera relancée le 30 septembre, en priorité pour les ménages modestes et très modestes, avec un nombre de dossiers limité en raison de la forte demande.
- Au niveau local : Dispositif "COPLER Rénov'" : La Copler a alloué une enveloppe de 100 000 € pour un dispositif d'aide locale.

Les critères sont très stricts :

- Bénéficiaires : Propriétaires occupants aux revenus "modestes" ou "très modestes".
- Localisation : Logements situés dans les zones de "centre-bourg" définies au PLUi, ce qui est très restrictif (zone OAB).
- Montant : Jusqu'à 6 000 € (20% du montant HT des travaux), cumulable avec d'autres aides (MaPrimeRénov', etc.). Le total des subventions peut atteindre 90% pour les ménages très modestes.
- Exigence : Le projet doit inclure au moins deux postes de travaux d'isolation. Ce dispositif est perçu comme un "galop d'essai" et pourrait être assoupli en 2026 si le budget n'est pas utilisé.

- Alternative Rénov'action 42 : Cet organisme est présenté comme une solution plus intéressante pour les particuliers. Il propose un accompagnement complet pour le montage des dossiers et permet d'obtenir des aides pouvant atteindre 70 à 80% du montant des travaux. Des permanences "Rénov'action 42" sont tenues deux fois par mois sur le territoire pour conseiller les habitants.

Marine GUILLOT informe également du pilotage par la COPLER de plusieurs projets de transition écologique :

- Énergies renouvelables : Suivi d'un projet éolien à Machézal et projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la crèche de Neulise.
- Mobilité : Projet du "Tacot" visant à transformer l'ancienne voie ferrée en voie cyclable.
- Biodiversité et Eau : Végétalisation de six cours de crèche et projet de fourniture de récupérateurs d'eau de pluie aux habitants.
- Alimentation : Coordination de l'approvisionnement local en légumes bio pour la restauration collective (loi EGalim).

Il est conclu que l'ensemble de ces éléments pourra être utile à la prochaine équipe municipale.

Délibérations :

- **Délibération pour la participation de la commune au Comité des Fêtes pour le tirage du feu d'artifice.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention, faite par le Comité des Fêtes, pour le financement du feu d'artifice de l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de financer la moitié du feu d'artifice de l'année 2025 (le prix du feu d'artifice étant de 2 831,00 € TTC), soit **1 416 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 1 416 € au Comité des Fêtes pour financer le feu d'artifice de l'année 2025.

- **Redevance d'occupation du domaine public 2025 pour le Gaz auprès de GRDF.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu au paiement d'une redevance.

Pour l'année 2025, le montant que GRDF doit verser s'élève à 39 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de demander le versement de cette redevance d'occupation du domaine public s'élevant à 39 € au titre de l'année 2025.

- **Délibération pour bénéficiaire des avantages liés à la zone F.R.R.**

Un projet de délibération proposant d'exonérer les nouvelles entreprises de la taxe foncière sur propriété bâtie a été soumis au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la mesure n'est pas justifiée, car l'État ne compense pas la perte de revenus et la mesure bénéficierait souvent aux propriétaires plutôt qu'aux entreprises locataires.

- **Délibération pour une demande d'attribution de barnum auprès de la Région**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, début septembre 2025, nous avons été informés, par la Région de la possibilité de bénéficier d'un nouveau dispositif « Cession à titre gratuit de barnums » afin d'équiper les petites communes pouvant ainsi soutenir activement les associations qui font vivre la vie locale.

Ainsi, la Région propose la cession à titre gratuit d'un barnum (dimension 3m X 3m et d'une valeur de 1 300 €) à une commune, charge à elle de le stocker et de le mettre à disposition d'associations présentes sur son territoire.

Le Maire propose de déposer une demande dématérialisée auprès de la Région pour solliciter d'attribution d'un barnum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'un barnum auprès de la Région dans le cadre du dispositif « Cession à titre gratuit de barnums ».

Sujets à discuter :

- Travaux dans l'appartement communal.

Les travaux d'isolation (changement de la laine de verre notamment) du rez-de-chaussée sont terminés. Le projet est de finaliser entièrement l'appartement pour le remettre en location. Cela inclut l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur (estimé à près de 10 000 €), la démolition d'une cloison, et des finitions à l'étage (peinture, remplacement d'une fenêtre, volets électriques).

Il est décidé par le Conseil Municipal que le Maire sollicite des devis auprès d'artisans.

- Maison des Assistantes Maternelles : un problème d'isolation a été identifié dans les combles créant ainsi des ponts thermiques. Une reprise de l'isolation est à prévoir.
- Point sur l'éclairage du terrain de football.

Le réglage se fera le jeudi 25/09/2025.

- Point sur l'aménagement de la Place de Lavalley.

Le projet d'aménagement de la Place de Lavalley a abouti à un coût inférieur aux prévisions, permettant de réaliser une partie optionnelle devant la parcelle Pivot. Les propriétaires de cette parcelle ont été prévenus de la nécessité de la viabiliser avant ou pendant les travaux, car un arrêté interdira toute tranchée sur la nouvelle voirie pendant 10 ans.

Le marché public a été passé avec l'entreprise en Juillet 2025. Le démarrage des travaux de voirie est attendu pour décembre 2025, pour une durée de 8 semaines.

Hubert MONDIERE ajoute qu'il est nécessaire de passer par le SIEL pour le déplacement du candélabre et du transformateur électrique avant le début des travaux.

- Aménagement de la bibliothèque.

Jean-Marc HETSCH informe le Conseil que le local actuel de la bibliothèque est jugé ancien. Suite à la réunion en juillet 2025 avec la médiathèque départementale de Neulise, il en est ressorti que la fréquentation a chuté. Pour relancer sa fréquentation, un projet de rénovation complète est lancé afin qu'il devienne un lieu convivial et attractif. L'objectif serait de répondre aux critères de la bibliothèque départementale pour le renouvellement du contrat en 2027.

Cela pourrait passer par :

- ✓ la création d'un projet culturel détaillé
- ✓ une augmentation de la surface (une mezzanine est envisagée)
- ✓ une hausse du budget d'acquisition
- ✓ de nouveaux horaires en adéquation avec les attentes des habitants.

Des subventions pourraient être sollicitées.

Une consultation des habitants est en cours.

Un pot de rentrée a été organisé ce dimanche 21/09/2025 . Une cinquantaine de personnes était présente.

Questions diverses.

- Magali BOULLIER demande si il est envisagé l'installation de bornes électriques pour recharger les voitures. Le Maire lui répond que cette question se posera à l'avenir. Jean-Marc SCHIMITZ répond que le coût est estimé à 20 000 € (via le SIEL), avec des subventions possibles si le projet est intégré à un aménagement de parking.
- Événement sportif : Mickaël AUPERT informe que le club GOC 42 organisera un Vétathlon (course à pied et VTT) le samedi 31 janvier 2026, avec un départ à 14h00 sur la commune. Le parcours empruntera les chemins autour du stade. La commune fournira des barrières et un barnum, et la buvette sera gérée par le Sou des écoles. La salle des fêtes sera mise à disposition pour cette manifestation.
- Portail SDF : Pour lutter contre la chaleur et le manque d'intimité, un film à effet miroir sera posé sur les vitres. Le coût est d'environ 1 200 €, dont une partie (713 €) sera subventionnée à 50% par le Département.
- Remerciement de l'association « Petits Sabots et Grandes Oreilles » pour le versement de la subvention communale.

- Repas des anciens : il aura lieu le dimanche 07 décembre 2025. La formule de l'année précédente est reconduite avec le même traiteur, qui se fournira en dessert à Pradines.
- Commerces ambulants:
 - Un camion Pizza revient un samedi sur deux.
 - Un opticien mobile (Optical Vision) viendra s'installer, courant Octobre 2025, sur la Place une demi-journée par mois.
- Ecole : Danielle LACOUR annonce que la rentrée scolaire s'est bien passée avec l'arrivée d'une apprentie.
- Agent technique : le Conseil Municipal est préoccupé suite à une récurrence d'un problème médical. Il suggère la mise en place d'un dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI). De plus, un renfort en personnel (apprenti ou personne en emploi aidé) pourrait être envisagé pour le second.
- Antennes 4G : Face à la très faible couverture mobile, Bouygues Telecom a contacté la commune pour installer deux antennes. Des études sont en cours pour trouver des emplacements conformes au PLUI, l'une près du bourg et l'autre pour couvrir la zone TER et l'Abbaye.
- Eclairage public : La commune a cédé l'exploitation de son réseau d'éclairage au SIEL. Cette situation de monopole engendre des difficultés :
 - Maintenance : Malgré un contrat de maintenance (20 €/an/foyer), le remplacement systématique des ampoules, dû depuis deux ans, n'est pas réalisé. Le SIEL semble vouloir pousser la commune à passer au LED pour éviter ce coût.
 - Coûts et Alternatives :Le passage intégral au LED est estimé à 90 000 €. Une alternative est envisagée pour la Place de Lavally : des lampadaires solaires autonomes, dont la commune serait propriétaire, évitant ainsi l'intervention du SIEL.
Un éclairage solaire est aussi proposé pour l'abribus des Tilleuls.
 - Problèmes techniques : Des anomalies sur l'horloge astronomique sont en cours d'analyse, et le dossier de l'éclairage du terrain de foot, jugé opaque, reste en suspens
- Véhicules abandonnés : Face au coût élevé de la mise en fourrière (supporté par la commune si le propriétaire est insolvable), il est suggéré d'envoyer des courriers d'avertissement avant d'engager la procédure.
- Prochain Conseil Municipal : mardi 28/10/2025 à 20h00.

La séance est levée à 22h50.